

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

N° : 1607-154 / 1  
 Réf. Ademe : 1631V1007319Q  
 Référence du logiciel validé : Imm'PACT DPE Version 7A  
 Valable jusqu'au : 14/07/2026  
 Type de bâtiment : Maison individuelle  
 Année de construction : entre 1989 et 2000  
 Surface habitable : 195 m<sup>2</sup>  
 Adresse : 2, chemin de Saintes 31410 NOÉ

Date de visite : 04/07/2016  
 Date d'établissement : 15/07/2016  
 Diagnostiqueur : BORODINE PATRICK  
 ISOPTERE – 8, rue de Valençay - 31170 TOURNEFEUILLE  
 Tél. : 0534574328  
 Email : patrick.borodine@orange.fr  
 Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par I.Cert Parc EDONIA Bat G Rue de la Terre Victoria 35760 SAINT-GREGOIRE. Le N° du certificat est CPD13931 délivré le 27/05/2013 et expirant le 26/05/2018.



*(Signature)*  
 SARL ISOPTERE  
 8 Rue de VALENCAY  
 31170 TOURNEFEUILLE  
 Siret : 443 680 574 00011

**Propriétaire :**  
 Nom : Mme LECOURT CHRISTINE  
 Adresse : 2, chemin de Saintes 31410 NOÉ

**Propriét. des installations communes (s'il y a lieu) :**  
 Nom :  
 Adresse :

## Consommations annuelles par énergie

obtenues par la méthode 3CL-DPE, version 1.3, prix moyens des énergies indexés au 15/08/2015

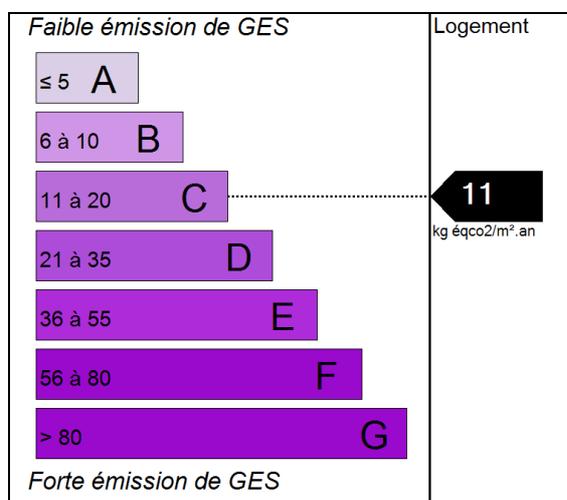
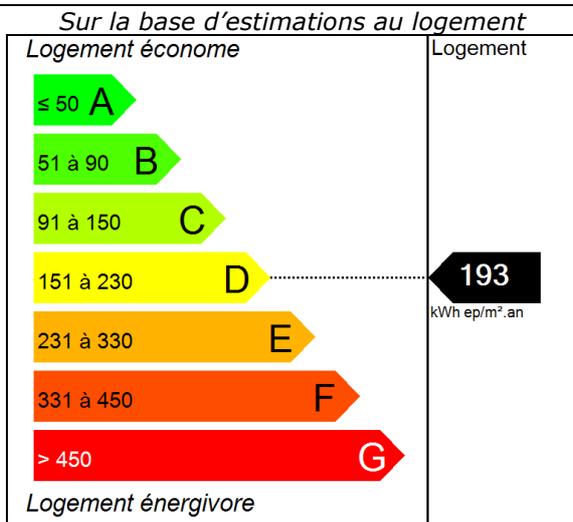
	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (TTC)
	détail par énergie et par usage en kWh <sub>EF</sub>	détail par usage en kWh <sub>EP</sub>	
<b>Chauffage</b>	- Electrique : 11879 kWh <sub>ef</sub>	30648 kWh <sub>ep</sub>	1711 € TTC
<b>Eau chaude sanitaire</b>	- Electrique : 2750 kWh <sub>ef</sub>	7095 kWh <sub>ep</sub>	396 € TTC
<b>Refroidissement</b>	-	-	-
<b>Abonnements</b>	-	-	115 € TTC
<b>CONSOMMATION D'ENERGIE POUR LES USAGES RECENSES</b>	- Electrique : 14629 kWh <sub>ef</sub>	37743 kWh <sub>ep</sub>	2221 € TTC

**Consommations énergétiques (en énergie primaire) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement**

**Émissions de gaz à effet de serre (GES) pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement**

**Consommation conventionnelle :** 193 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an

**Estimation des émissions :** 11 kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an



# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## Descriptif du logement et de ses équipements

Logement	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, ventilation
<b>Murs :</b> - Mur 1, Mur 2, Mur 3, Mur 4, Mur 5, Mur 6, Mur 7, Mur 8 : béton cellulaire, ép. 25 cm,	<b>Chauffage :</b> Installation de chauffage - Chauffage 1, plancher rayonnant, énergie électrique, chauffage individuel, rdc et étage	<b>ECS :</b> - Ecs 1, chauffe-eau standard, énergie électrique, Ecs individuel
<b>Toiture :</b> - Plafond 1, bétons et remplissage, combles perdus, isolation sur plancher haut (ITE), année d'isolation : entre 1989 et 2000	<b>Emetteurs :</b> - plancher rayonnant	<b>Ventilation :</b> - Ventilation par ouverture des fenêtres
<b>Menuiseries :</b> - Fenêtre 1, Fenêtre coulissante 2, Fenêtre coulissante 3, Porte-fenêtre coulissante 5, Fenêtre coulissante 0, Fenêtre 7, Fenêtre coulissante 8, Fenêtre 9 Fenêtre coulissante 10, Fenêtre 11 : métallique, double vitrage, épaisseur des lames d'air : 6 mm - Fenêtre fixe 4 : métallique, double vitrage à iso. renforcée, épaisseur des lames d'air : 6 mm - Fenêtre coulissante 8, Fenêtre 9 : bois, double vitrage, épaisseur des lames d'air : 6 mm - Porte 1 : simple en bois, opaque pleine isolée	<b>Refroidissement :</b> - sans objet	
<b>Plancher bas :</b> - Plancher bas1, dalle béton sur garage et vide sanitaire , isolation en sous chape (ITI), année d'isolation : entre 1989 et 2000	<b>Rapport d'entretien ou d'inspection des chaudières joint :</b> - sans objet	
<b>Energies renouvelables</b>	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	<b>0 kWh<sub>EP</sub>/m<sup>2</sup>.an</b>
<b>Type d'équipements présents utilisant des énergies renouvelables :</b> - aucun		

### Pourquoi un diagnostic

- Pour informer le futur locataire ou acheteur ;
- Pour comparer différents logements entre eux ;
- Pour inciter à effectuer des travaux d'économie d'énergie et contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

### Consommation conventionnelle

Ces consommations sont dites conventionnelles car calculées pour des conditions d'usage fixées (on considère que les occupants les utilisent suivant des conditions standard), et pour des conditions climatiques moyennes du lieu.

Il peut donc apparaître des divergences importantes entre les factures d'énergie que vous payez et la consommation conventionnelle pour plusieurs raisons : suivant la rigueur de l'hiver ou le comportement réellement constaté des occupants, qui peuvent s'écarter fortement de celui choisi dans les conditions standard.

### Conditions standard

Les conditions standard portent sur le mode de chauffage (températures de chauffe respectives de jour et de nuit, périodes de vacance du logement), le nombre d'occupants et leur consommation d'eau chaude, la rigueur du climat local (température de l'air et de l'eau potable à l'extérieur, durée et intensité de l'ensoleillement). Ces conditions standard servent d'hypothèses de base aux méthodes de calcul. Certains de ces paramètres font l'objet de conventions unifiées entre les méthodes de calcul.

### Constitution des étiquettes

La consommation conventionnelle indiquée sur l'étiquette énergie est obtenue en déduisant de la consommation d'énergie calculée, la consommation d'énergie issue éventuellement d'installations solaires thermiques ou pour le solaire photovoltaïque, la partie d'énergie photovoltaïque utilisée dans la partie privative du lot.

### Énergie finale et énergie primaire

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.).

Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

### **Usages recensés**

Dans les cas où une méthode de calcul est utilisée, elle ne relève pas l'ensemble des consommations d'énergie, mais seulement celles nécessaires pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement du logement. Certaines consommations comme l'éclairage, la cuisson ou l'électroménager ne sont pas comptabilisées dans les étiquettes énergie et climat des bâtiments

### **Variations des conventions de calcul et des prix de l'énergie**

Le calcul des consommations et des frais d'énergie fait intervenir des valeurs qui varient sensiblement dans le temps. La mention « prix de l'énergie en date du... » indique la date de l'arrêté en vigueur au moment de l'établissement du diagnostic. Elle reflète les prix moyens des énergies que l'Observatoire de l'Énergie constate au niveau national.

### **Énergies renouvelables**

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## **CONSEILS POUR UN BON USAGE**

*En complément de l'amélioration de son logement (voir page suivante), il existe une multitude de mesures non coûteuses ou très peu coûteuses permettant d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures concernent le chauffage, l'eau chaude sanitaire et le confort d'été.*

### **Chauffage**

- Réglez et programmez : La régulation vise à maintenir la température à une valeur constante, réglez le thermostat à 19°C ; quant à la programmation, elle permet de faire varier cette température de consigne en fonction des besoins et de l'occupation du logement. On recommande ainsi de couper le chauffage durant l'inoccupation des pièces ou lorsque les besoins de confort sont limités. Toutefois, pour assurer une remontée rapide en température, on dispose d'un contrôle de la température réduite que l'on règle généralement à quelques 3 à 4 degrés inférieurs à la température de confort pour les absences courtes. Lorsque l'absence est prolongée, on conseille une température "hors-gel" fixée aux environs de 8°C. Le programmeur assure automatiquement cette tâche.
- Réduisez le chauffage d'un degré, vous économiserez de 5 à 10% d'énergie.
- Éteignez le chauffage quand les fenêtres sont ouvertes.
- Fermez les volets et/ou tirez les rideaux dans chaque pièce pendant la nuit.
- Ne placez pas de meubles devant les émetteurs de chaleur (radiateurs, convecteurs,...), cela nuit à la bonne diffusion de la chaleur.

### **Eau chaude sanitaire**

- Arrêtez le chauffe-eau pendant les périodes d'inoccupation (départs en congés,...) pour limiter les pertes inutiles.
- Préférez les mitigeurs thermostatiques aux mélangeurs.

### **Aération**

Si votre logement fonctionne en ventilation naturelle :

- Une bonne aération permet de renouveler l'air intérieur et d'éviter la dégradation du bâti par l'humidité.

- Il est conseillé d'aérer quotidiennement le logement en ouvrant les fenêtres en grand sur une courte durée et de nettoyer régulièrement les grilles d'entrée d'air et les bouches d'extraction s'il y a lieu.
- Ne bouchez pas les entrées d'air, sinon vous pourriez mettre votre santé en danger. Si elles vous gênent, faites appel à un professionnel.

Si votre logement fonctionne avec une ventilation mécanique contrôlée :

- Aérez périodiquement le logement.

### **Confort d'été**

- Utilisez les stores et les volets pour limiter les apports solaires dans la maison le jour.
- Ouvrez les fenêtres en créant un courant d'air, la nuit pour rafraîchir.

### **Autres usages**

#### **Eclairage :**

- Optez pour des lampes basse consommation (fluocompactes ou fluorescentes).
- Évitez les lampes qui consomment beaucoup trop d'énergie, comme les lampes à incandescence ou les lampes halogènes.
- Nettoyez les lampes et les luminaires (abat-jour, vasques...) ; poussiéreux, ils peuvent perdre jusqu'à 40% de leur efficacité lumineuse.

#### **Bureautique / audiovisuel :**

- Éteignez ou débranchez les appareils ne fonctionnant que quelques heures par jour (téléviseurs, magnétoscopes,...). En mode veille, ils consomment inutilement et augmentent votre facture d'électricité.

#### **Électroménager (cuisson, réfrigération,...) :**

- Optez pour les appareils de classe A ou supérieure (A+, A++,...).

# Diagnostic de performance énergétique – logement (6.1)

## **RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE**

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

Les consommations, économies, efforts et retours sur investissement proposés ici sont donnés à titre indicatif et séparément les uns des autres.

Certains coûts d'investissement additionnels éventuels (travaux de finition, etc.) ne sont pas pris en compte.

Ces valeurs devront impérativement être complétées avant réalisation des travaux par des devis d'entreprises.

Enfin, il est à noter que certaines aides fiscales peuvent minimiser les coûts moyens annoncés (subventions, crédit d'impôt, etc.). La TVA est comptée au taux en vigueur.

Mesures d'amélioration	Nouvelle conso. Conventionnelle	Effort d'investissement*	Economies	Rapidité du retour sur investissement*	Crédit d'impôt
Néant					

\* Calculé sans tenir compte d'un éventuel crédit d'impôt

Légende		
Economies	Effort d'investissement	Rapidité du retour sur investissement
* : moins de 100 € TTC/an	€ : moins de 200 € TTC	★★★★ : moins de 5 ans
** : de 100 à 200 € TTC/an	€€ : de 200 à 1000 € TTC	★★★ : de 5 à 10 ans
*** : de 200 à 300 € TTC/an	€€€ : de 1000 à 5000 € TTC	★★ : de 10 à 15 ans
**** : plus de 300 € TTC/an	€€€€ : plus de 5000 € TTC	★ : plus de 15 ans

Commentaires :

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : [www.infoenergie.org](http://www.infoenergie.org)

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y !  
[www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Pour plus d'informations : [www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr) ou [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

# Diagnostic de performance énergétique

## Fiche technique

Cette page recense les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur dans la méthode de calcul pour en évaluer la consommation énergétique.

En cas de problème, contacter la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée ([diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr](http://diagnostiqueurs.application.developpement-durable.gouv.fr)).

Catégorie	Donnée d'entrée	Valeur renseignée
Généralités	Département	31 - Haute Garonne
	Altitude	228 m
	Zone thermique	Zone hiver : 2, zone été : 3
	Type de bâtiment	Maison individuelle
	Année de construction	1991
	Surface habitable	195 m <sup>2</sup>
	Nombre de niveaux	2
	Hauteur moyenne sous plafond	2,5 m
	Nombre de logement du bâtiment	1
	Inertie du lot	Lourde
Enveloppe	Caractéristiques des murs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mur 1 : 22,5 m<sup>2</sup> (surface hors ouverture : 19,8 m<sup>2</sup>) en béton cellulaire, ép. 25 cm, donnant sur l'extérieur (b = 1) ; U = 0,46 W/m<sup>2</sup>.K</li> <li>- Mur 2 : 36 m<sup>2</sup> (surface hors ouverture : 24,7 m<sup>2</sup>) en béton cellulaire, ép. 25 cm, donnant sur l'extérieur (b = 1) ; U = 0,46 W/m<sup>2</sup>.K</li> <li>- Mur 3 : 22,5 m<sup>2</sup> (surface hors ouverture : 12,3 m<sup>2</sup>) en béton cellulaire, ép. 25 cm, donnant sur l'extérieur (b = 1) ; U = 0,46 W/m<sup>2</sup>.K</li> <li>- Mur 4 : 36 m<sup>2</sup> en béton cellulaire, ép. 25 cm, donnant sur l'extérieur (b = 1) ; U = 0,46 W/m<sup>2</sup>.K</li> <li>- Mur 5 : 18 m<sup>2</sup> (surface hors ouverture : 17,6 m<sup>2</sup>) en béton cellulaire, ép. 25 cm, donnant sur l'extérieur (b = 1) ; U = 0,46 W/m<sup>2</sup>.K</li> <li>- Mur 6 : 22,5 m<sup>2</sup> (surface hors ouverture : 20,1 m<sup>2</sup>) en béton cellulaire, ép. 25 cm, donnant sur l'extérieur (b = 1) ; U = 0,46 W/m<sup>2</sup>.K</li> <li>- Mur 7 : 18 m<sup>2</sup> (surface hors ouverture : 15,6 m<sup>2</sup>) en béton cellulaire, ép. 25 cm, donnant sur l'extérieur (b = 1) ; U = 0,46 W/m<sup>2</sup>.K</li> <li>- Mur 8 : 22,5 m<sup>2</sup> en béton cellulaire, ép. 25 cm, donnant sur l'extérieur (b = 1) ; U = 0,46 W/m<sup>2</sup>.K</li> </ul>
	Caractéristiques des planchers	- Plancher bas1 : plancher en dalle béton (129,6 m <sup>2</sup> ) (périmètre : 46,8 m), donnant sur un vide sanitaire (b = 0,8), isolation en sous chape (ITI) (entre 1989 et 2000) ; U = 0,58 W/m <sup>2</sup> .K
	Caractéristiques des plafonds	- Plafond 1 : plafond sous combles perdus, en bardeaux et remplissage (129,6 m <sup>2</sup> ), donnant sur un local non chauffé (combles 1) (b = 0,9), isolation sur plancher haut (ITE) (entre 1989 et 2000) ; U = 0,26 W/m <sup>2</sup> .K
	Caractéristiques des baies	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fenêtre 1 : 2 fenêtre battante ; métallique sans rupture de pont thermique 2 x (0,4 m<sup>2</sup>) avec double vitrage (remplissage argon - 6 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord-ouest (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec absence de fermeture; présence de joints ; Uw = 4,7 W/m<sup>2</sup>.K, Ujn = 0 W/m<sup>2</sup>.K, Ubaie = 4,7 W/m<sup>2</sup>.K</li> <li>- Fenêtre coulissante 2 : 2 fenêtre coulissante ; métallique sans rupture de pont thermique 2 x (1,6 m<sup>2</sup>) avec double vitrage (remplissage argon - 6 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord-est (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec volets roulants pvc (e &gt; 12 mm); présence de joints ; Uw = 4,4 W/m<sup>2</sup>.K, Ujn = 3,2 W/m<sup>2</sup>.K, Ubaie = 3,2 W/m<sup>2</sup>.K</li> <li>- Fenêtre coulissante 3 : 2 fenêtre coulissante ; métallique sans rupture de pont thermique 2 x (1,6 m<sup>2</sup>) avec double vitrage (remplissage argon - 6 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation sud-est (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec volets roulants pvc (e &gt; 12 mm); présence de joints ; Uw = 4,4 W/m<sup>2</sup>.K, Ujn = 3,2 W/m<sup>2</sup>.K, Ubaie = 3,2 W/m<sup>2</sup>.K</li> <li>- Fenêtre fixe 4 : fenêtre fixe ; métallique sans rupture de pont thermique (8 m<sup>2</sup>) avec double vitrage à isolation renforcée (remplissage argon - 6 mm), donnant sur l'extérieur (b = 1), orientation nord-est (verticale (x ≥ 75°)); dormant de 5 cm au nu</li> </ul>

	<p>intérieur avec absence de fermeture; présence de joints ;  <math>U_w = 4 \text{ W/m}^2.\text{K}</math>, <math>U_{jn} = 0 \text{ W/m}^2.\text{K}</math>, <math>U_{baie} = 4 \text{ W/m}^2.\text{K}</math></p> <p>- Porte-fenêtre coulissante 5 : porte-fenêtre coulissante ; métallique sans rupture de pont thermique (<math>3,4 \text{ m}^2</math>) avec double vitrage (remplissage argon - 6 mm), donnant sur l'extérieur (<math>b = 1</math>), orientation sud-ouest (verticale (<math>x \geq 75^\circ</math>)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec volets roulants pvc (<math>e &gt; 12 \text{ mm}</math>); présence de joints ;  <math>U_w = 4,2 \text{ W/m}^2.\text{K}</math>, <math>U_{jn} = 3,1 \text{ W/m}^2.\text{K}</math>, <math>U_{baie} = 3,1 \text{ W/m}^2.\text{K}</math></p> <p>- Fenêtre coulissante 0 : fenêtre coulissante ; métallique sans rupture de pont thermique (<math>1,6 \text{ m}^2</math>) avec double vitrage (remplissage argon - 6 mm), donnant sur l'extérieur (<math>b = 1</math>), orientation sud-ouest (verticale (<math>x \geq 75^\circ</math>)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec volets roulants pvc (<math>e &gt; 12 \text{ mm}</math>); présence de joints ;  <math>U_w = 4,4 \text{ W/m}^2.\text{K}</math>, <math>U_{jn} = 3,2 \text{ W/m}^2.\text{K}</math>, <math>U_{baie} = 3,2 \text{ W/m}^2.\text{K}</math></p> <p>- Fenêtre 7 : fenêtre battante ; métallique sans rupture de pont thermique (<math>0,4 \text{ m}^2</math>) avec double vitrage (remplissage air sec - 6 mm), donnant sur l'extérieur (<math>b = 1</math>), orientation nord-ouest (verticale (<math>x \geq 75^\circ</math>)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec absence de fermeture; présence de joints ; <math>U_w = 4,8 \text{ W/m}^2.\text{K}</math>, <math>U_{jn} = 0 \text{ W/m}^2.\text{K}</math>, <math>U_{baie} = 4,8 \text{ W/m}^2.\text{K}</math></p> <p>- Fenêtre coulissante 8 : fenêtre coulissante ; métallique sans rupture de pont thermique (<math>1,2 \text{ m}^2</math>) avec double vitrage (remplissage air sec - 6 mm), donnant sur l'extérieur (<math>b = 1</math>), orientation nord-est (verticale (<math>x \geq 75^\circ</math>)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec volets roulants pvc (<math>e &gt; 12 \text{ mm}</math>); présence de joints ;  <math>U_w = 4,4 \text{ W/m}^2.\text{K}</math>, <math>U_{jn} = 3,2 \text{ W/m}^2.\text{K}</math>, <math>U_{baie} = 3,2 \text{ W/m}^2.\text{K}</math></p> <p>- Fenêtre 9 : fenêtre coulissante métallique sans rupture de pont thermique ; (<math>1,9 \text{ m}^2</math>) avec double vitrage (remplissage air sec - 6 mm), donnant sur l'extérieur (<math>b = 1</math>), orientation nord-est (verticale (<math>x \geq 75^\circ</math>)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec volets roulants pvc (<math>e &gt; 12 \text{ mm}</math>); présence de joints ; <math>U_w = 4,2 \text{ W/m}^2.\text{K}</math>, <math>U_{jn} = 3,2 \text{ W/m}^2.\text{K}</math>, <math>U_{baie} = 3,2 \text{ W/m}^2.\text{K}</math></p> <p>- Fenêtre coulissante 10 : fenêtre coulissante 1; métallique sans rupture de pont thermique (<math>1,2 \text{ m}^2</math>) avec double vitrage (remplissage argon - 6 mm), donnant sur l'extérieur (<math>b = 1</math>), orientation sud-est (verticale (<math>x \geq 75^\circ</math>)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec volets roulants pvc (<math>e &gt; 12 \text{ mm}</math>); présence de joints ;  <math>U_w = 4,4 \text{ W/m}^2.\text{K}</math>, <math>U_{jn} = 3,2 \text{ W/m}^2.\text{K}</math>, <math>U_{baie} = 3,2 \text{ W/m}^2.\text{K}</math></p> <p>- Fenêtre 11 : fenêtre coulissante 1; métallique sans rupture de pont thermique (<math>1,9 \text{ m}^2</math>) avec double vitrage (remplissage argon - 6 mm), donnant sur l'extérieur (<math>b = 1</math>), orientation sud-est (verticale (<math>x \geq 75^\circ</math>)); dormant de 5 cm au nu intérieur avec volets roulants pvc (<math>e &gt; 12 \text{ mm}</math>); présence de joints ; <math>U_w = 4,4 \text{ W/m}^2.\text{K}</math>, <math>U_{jn} = 3,2 \text{ W/m}^2.\text{K}</math>, <math>U_{baie} = 3,2 \text{ W/m}^2.\text{K}</math></p>
Caractéristiques des portes	- Porte 1 : porte simple en bois opaque pleine isolée ( $1,9 \text{ m}^2$ ), donnant sur l'extérieur ( $b = 1$ ); dormant de 10 cm au nu extérieur; présence de joints ; $U = 2 \text{ W/m}^2.\text{K}$
Caractéristiques des ponts thermiques	<p>- Fenêtre 1 / Mur 1 : <math>2 \times 2,5 \text{ m}</math> ; Coefficient : <math>0,38 \text{ W/m.K}</math> avec retour d'isolant</p> <p>- Fenêtre coulissante 2 / Mur 2 : <math>2 \times 5,3 \text{ m}</math> ; Coefficient : <math>0,38 \text{ W/m.K}</math> avec retour d'isolant</p> <p>- Fenêtre coulissante 3 / Mur 3 : <math>2 \times 5,3 \text{ m}</math> ; Coefficient : <math>0,38 \text{ W/m.K}</math> avec retour d'isolant</p> <p>- Fenêtre fixe 4 / Mur 2 : <math>12 \text{ m}</math> ; Coefficient : <math>0,38 \text{ W/m.K}</math> avec retour d'isolant</p> <p>- Porte-fenêtre coulissante 5 / Mur 3 : <math>7,5 \text{ m}</math> ; Coefficient : <math>0,38 \text{ W/m.K}</math> avec retour d'isolant</p> <p>- Fenêtre coulissante 0 / Mur 3 : <math>7,5 \text{ m}</math> ; Coefficient : <math>0,38 \text{ W/m.K}</math> avec retour d'isolant</p> <p>- Fenêtre 7 / Mur 5 : <math>2,5 \text{ m}</math> ; Coefficient : <math>0,38 \text{ W/m.K}</math> avec retour d'isolant</p> <p>- Fenêtre coulissante 8 / Mur 6 : <math>4,4 \text{ m}</math> ; Coefficient : <math>0,38 \text{ W/m.K}</math> avec retour d'isolant</p> <p>- Fenêtre 9 / Mur 6 : <math>4,4 \text{ m}</math> ; Coefficient : <math>0,38 \text{ W/m.K}</math> avec retour d'isolant</p> <p>- Fenêtre coulissante 10 / Mur 7 : <math>4,4 \text{ m}</math> ; Coefficient : <math>0,38 \text{ W/m.K}</math> avec retour d'isolant</p> <p>- Fenêtre 11 / Mur 7 : <math>4,4 \text{ m}</math> ; Coefficient : <math>0,38 \text{ W/m.K}</math> avec retour d'isolant</p> <p>- Porte 1 / Mur 1 : <math>5,1 \text{ m}</math> ; Coefficient : <math>0,29 \text{ W/m.K}</math> avec retour d'isolant</p>
Caractéristiques des locaux non chauffés	- Combles 1 : $b = 0,9$ ; de type combles faiblement ventilés ; Paroi 1, $129,6 \text{ m}^2$ donnant sur l'extérieur, le sol, ou une paroi enterrée, isolée ; Paroi 1, $129,6 \text{ m}^2$ donnant sur un local chauffé, isolée
Systèmes Caractéristiques de la ventilation	- Ventilation par ouverture des fenêtres - Présence de cheminée avec trappe
Caractéristiques du chauffage	Installation de chauffage ( $195 \text{ m}^2$ ) :

	- Chauffage 1 : plancher rayonnant (énergie : électrique), sans équipement d'intermittence, rdc et étage
Caractéristiques de la production d'eau chaude sanitaire	Installation d'ECS 195 m <sup>2</sup> - Ecs 1 : chauffe-eau standard (énergie : électrique) verticale ; production hors volume habitable
Caractéristiques de la climatisation	- sans objet
Caractéristiques de l'ENR	- sans objet

Explication des écarts possibles entre les consommations issues de la simulation conventionnelle et celles issues des consommations réelles :

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

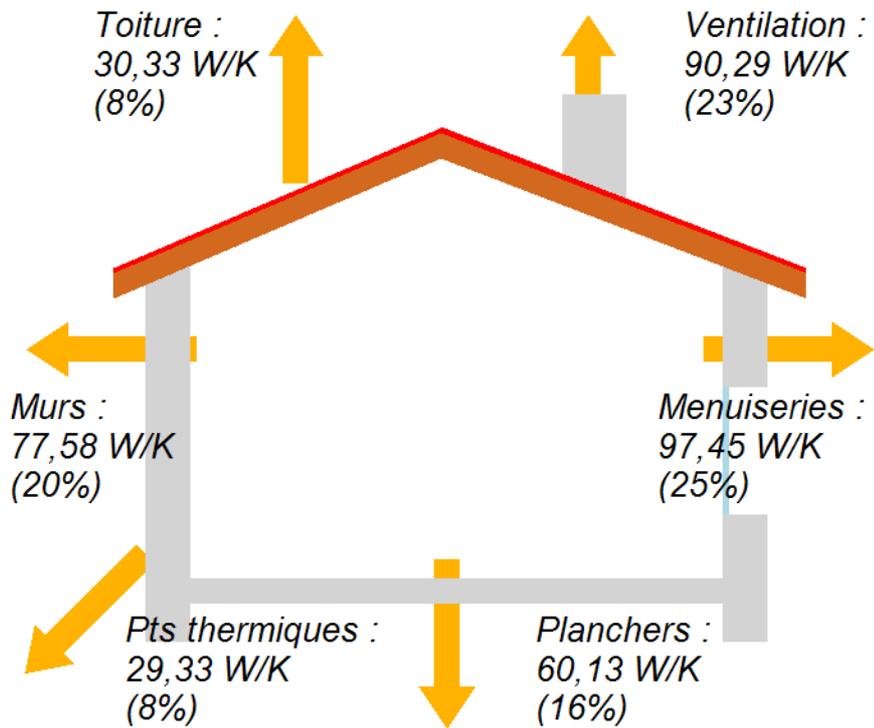
	Bâtiment à usage principal d' <b>habitation</b>						Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal <b>autre que d'habitation</b>
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		<b>Appartement avec système collectif</b> de chauffage ou de production d'ECS <b>sans comptage individuel</b> quand un <b>DPE a déjà été réalisé à l'immeuble</b>	DPE non réalisé à l'immeuble			
				<b>Appartement avec systèmes individuels</b> de chauffage et de production d'ECS ou <b>collectifs et équipés de comptages individuels</b>		<b>Appartement avec système collectif</b> de chauffage ou de production d'ECS <b>sans comptage individuel</b>	
	Bâtiment construit <b>avant 1948</b>	Bâtiment construit <b>après 1948</b>		Bâtiment construit <b>avant 1948</b>	Bâtiment construit <b>après 1948</b>		
<b>Calcul conventionnel</b>		<b>X</b>	A partir du DPE à l'immeuble		<b>X</b>		
<b>Utilisation des factures</b>	<b>X</b>				<b>X</b>		<b>X</b>

Pour plus d'informations :

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr), rubrique performance énergétique  
[www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)

## DEPERDITIONS THERMIQUES

Déperditions totales : 385,12 W/K (100%)



## **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je, soussigné BORODINE PATRICK, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

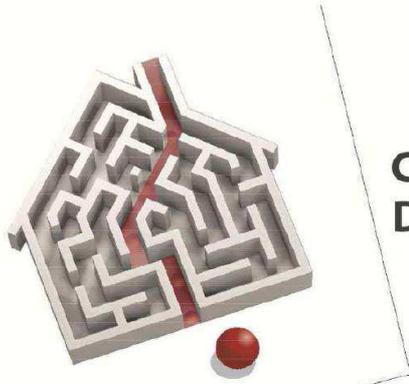
Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.



SARL ISOPTERE  
8 Rue de VALENCAY  
31170 TOURNEFEUILLE  
Siret : 443 680 574 00011

## CERTIFICAT DE COMPETENCES



# Certificat de compétences Diagnosticueur Immobilier

N° CPDI3931 Version 001

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

### **Monsieur BORODINE Patrick**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante	Repérage et diagnostic amiante dans les immeubles bâtis Date d'effet : 09/11/2012 - Date d'expiration : 08/11/2017
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 27/05/2013 - Date d'expiration : 26/05/2018
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 06/03/2014 - Date d'expiration : 05/03/2019
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 22/05/2013 - Date d'expiration : 21/05/2018
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 06/01/2013 - Date d'expiration : 05/01/2018

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 27/05/2016.

Arrêté du 6 avril 2007 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz modifié par les arrêtés du 15/12/2009 et du 15/12/2011. Arrêté du 16 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique modifié par les arrêtés du 09/12/2009 et du 13/12/2011. Arrêté du 30 octobre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment modifié par les arrêtés du 14/12/2009, du 7/12/2011 et du 14/02/2012. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérage et de diagnostic amiante dans les immeubles bâtis. Arrêté du 21 novembre 2006 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation modifié par l'arrêté du 09/12/2011. Arrêté du 6 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité modifié par les arrêtés du 10/12/2009 et du 02/12/2011.



Certification de personnes  
Diagnosticueur  
Portée disponible sur [www.icert.fr](http://www.icert.fr)

Parc EDONIA - Bâtiment G - Rue de la Terre Victoria - 35760 Saint-Grégoire



CPE DI FR11 rév 11

## **ATTESTATION D'ASSURANCE**



# **ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DIAGNOSTIQUEURS IMMOBILIERS**

## **ATTESTATION D'ASSURANCE**

La Compagnie d'Assurance, **GAN ASSURANCES**, dont le Siège Social est situé au 8-10, RUE D'ASTORG – 75383 PARIS CEDEX 08, atteste que :

Nom ou raison sociale : ISOPTERE  
Adresse ou Siège Social : 8 RUE DE VALENCAY  
31170 TOURNEFEUILLE

est titulaire d'un contrat d'assurance n°151.557.765, à effet du 01/10/2015, par l'intermédiaire de AGENCE POISSY, garantissant la Responsabilité Civile Professionnelle dans le cadre de ses activités de :  
Diagnosticteurs immobiliers

Ce contrat est conforme aux prescriptions légales et réglementaires en vigueur en France notamment :

- à l'Ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005 modifiée,
- et aux dispositions du Décret n°2006-114 du 5 septembre 2006.

Il est entendu que la garantie n'est effective que pour les personnes physiques certifiées ou morales employant des personnes physiques certifiées ou constituées de personnes physiques certifiées.

**La présente attestation est valable du 01/10/2015 au 30/09/2016 à 24 heures.**

**La présente attestation ne constitue qu'une présomption de garantie. Elle ne peut engager la Compagnie en dehors des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.**

Fait à POISSY, le 06/10/2015

Pour Gan Assurances  
**CABINE SPACH**  
Assurances  
61 rue de la Poésie - Place du Poète  
78300 POISSY  
Tél : 01 39 65 08 22 - Fax : 01 39 65 55 56  
Loissy@gan.fr - Orias n°07 015 696

Gan Assurances  
Compagnie Française d'Assurances et de Réassurances - Société Anonyme au capital de 109 817 739 euros (entièrement versé) - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z  
Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - Tél : 01 70 94 20 00

Entreprise régie par le code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 61 rue Tailbout 75009 Paris  
www.ganassurances.fr

Direction Qualité / Réclamations - Gan Assurances - Immeuble Michelet - 4-8, cours Michelet - 92082 Paris-La Défense Cedex - Tél : 01 70 94 21 02 - E-mail : redaction@gan.fr

Gan Assurances - Compagnie française d'assurances et de réassurances - Société anonyme au capital de 109 817 739 euros (entièrement versé) - RCS Paris 542 063 797 - APE : 6512Z  
TÉL : 01 70 94 20 00 - www.ganassurances.fr

Gan Assurances distribue les produits de Groupama Gan Vie - Société anonyme au capital de 1 373 100 605 euros (entièrement versé) - RCS Paris 340 427 616 - APE : 6511Z  
Sièges sociaux : 8-10, rue d'Astorg - 75383 Paris Cedex 08

Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) - 61, rue Tailbout 75436 Paris Cedex 09